

YUZU

FINANCEMENT CITOYEN
EN LOT-ET-GARONNE

yuzu-lotetgaronne.org



Donnons
du pep's
aux projets
engagés !



FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
NOUVELLE-AQUITAINE



LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest



Yuzu, c'est quoi ?

C'est un outil de financement local et participatif, qui accompagne les projets engagés et citoyens implantés en Lot-et-Garonne. Ce dispositif fonctionne sur le modèle d'abondement participatif : pour chaque euro apporté par les Lot-et-Garonnais, le Département versera 1 euro*.



YUZU est un dispositif animé par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, France Active Nouvelle-Aquitaine, l'éS et l'association J'adopte un projet.

Comment ça fonctionne ?

- YUZU fonctionne sous le format d'Appels à Projets (AAP).
- Cet AAP a pour objectifs d'identifier et d'orienter les projets vers du don ou de l'investissement.
- Analyse financière et économique des projets par France Active et l'éS.
- Sélection des projets par un jury pour accéder à la campagne de levée de fonds.
- Campagne de levée de fonds mixte *via yuzu-lotetgaronne.org*
- Si le montant de la campagne est atteint, le Département abondera le projet*.



*Sous réserve de plafonnement

Deux modalités techniques, selon la nature du projet :

Le don

Don avec contreparties.

Les citoyens choisissent de soutenir un projet *via* Yuzu. Si le montant de la campagne de financement est atteint, la somme est abondée par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne*.

*3 000 € max/dossier retenu lors de l'AAP. Subvention départementale versée au porteur de projet.

Les critères d'éligibilité

- Être une structure de l'ESS (selon loi ESS 2014 : associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales à statut commercial)
- Être implanté en Lot-et-Garonne
- Avoir un nouveau projet inscrit dans le cadre des critères d'engagement

L'investissement (équity)

La SCIC lés investit pour le compte du citoyen et du Département au capital de la structure lauréate. En souscrivant à des parts sociales chez lés, vous pouvez défiscaliser près de 25% de votre investissement. Comme sur la campagne de don, le Département abondera la participation* des Lot-et-Garonnais.

*20 000 € max /dossier retenu lors de l'AAP.

Les critères d'éligibilité

- Être une structure de l'ESS (Association, SCOP, SCIC, ESUS) employeuse ayant au moins 1 salarié en ETP

Conditions particulières :

- Les fonds propres de la structure devront être positifs : plus précisément, les capitaux propres (hors titres participatifs) doivent être supérieurs à la moitié du capital social
- Pas de Code NAF Agricole (NAF A01 et A02)
- PME au sens de la loi

Les critères d'engagement

Transition écologique

- ▲ Économie circulaire
- ▲ Agriculture durable
- ▲ Réponse à l'urgence climatique

Société inclusive

- ▲ Égalité des chances
- ▲ Promotion de la diversité
- ▲ Bien vivre, bien vieillir

Cohésion territoriale

- ▲ Lutte contre les inégalités territoriales
- ▲ Tourisme durable et social
- ▲ Mobilité

Pourquoi se lancer en finance participative ?

- ▲ Inclure des citoyens dans son initiative et dans son financement
- ▲ Étendre son réseau
- ▲ Vivre une expérience alternative au financement traditionnel
- ▲ Faire connaître son projet et lui donner de la visibilité
- ▲ Un moyen de compléter son plan de financement avec en plus, un effet levier du Conseil départemental

Comment intégrer le dispositif ?

Pour intégrer le dispositif, le projet doit être proposé sur la plateforme. Une sélection sera faite par un jury composé de l'ensemble des parties prenantes à YUZU.

Une fois le projet sélectionné, les porteurs de projets seront accompagnés et bénéficieront de formations. Une conseillère en financement participatif sera à leur disposition tout au long de la campagne.



Rendez-vous sur la plateforme

Contacts

Sarah PARSISSON

J'adopte un projet / YUZU

Chargée de développement territorial
contact@yuzu-lotetgaronne.fr

06 58 54 74 95

Estelle AMMIRATI

Conseil départemental de Lot-et-Garonne

Chargée de mission économie, sociale, solidaire et territoires
estelle.ammirati@lotetgaronne.fr

05 53 69 46 26